



Chantage, il m'empêche de voir ma fille

Par **sev**, le **09/07/2011 à 15:21**

Bonjour,

Je suis divorcée et mon ex mari à la garde des enfants. C'est un homme violent il a eu du sursis suite à une agression sur moi et mon mari actuel. Son sursis est terminé et maintenant il me fait du chantage. La visite de ma fille qui à 9 ans contre mon adresse que je ne veux pas lui donner car j'ai eu un petit garçon avec mon mari et je ne veux pas qu'il nous retrouve. Parce que nous allons encore vivre le même cauchemar qu'avant c'est-à-dire surveiller derrière nous à chaque pas. Je ne peux pas porter plainte pour non présentation d'enfant, car il a un avocat et par le dossier de plainte, ils peuvent avoir mon adresse. Je ne sais plus quoi faire. Quelqu'un a t-il déjà vécu cette situation ?

Par **corimaa**, le **09/07/2011 à 15:51**

Bonjour, malheureusement, il a raison, vous êtes obligé de communiquer votre nouvelle adresse au parent qui a la garde exclusive de votre fille.

Mais... lisez ce site, il pourrait peut être vous aider à trouver la solution, puisque vous ne donnez pas votre adresse par peur de nouvelles violences

<http://www.senat.fr/questions/base/2006/qSEQ060221477.html>

Par **mimi493**, le **09/07/2011 à 15:54**

[citation]Bonjour, malheureusement, il a raison, vous êtes obligé de communiquer votre

nouvelle adresse au parent qui a la garde exclusive de votre fille. [/citation] uniquement si elle doit payer une pension alimentaire.

Mais s'il y a eu condamnation, pourquoi vous vous ne vous en servez pas pour avoir la résidence exclusive de l'enfant ???

Par **corimaa**, le **09/07/2011** à **17:33**

[citation]Mais s'il y a eu condamnation, pourquoi vous vous ne vous en servez pas pour avoir la résidence exclusive de l'enfant ???[/citation]

Je me suis posée exactement la même question. Et puis vous dites qu'il a la résidence "DES" enfants et ne parlez que de votre fille de 9 ans, quand est-il des autres ?

Par **sev**, le **10/07/2011** à **10:00**

Merci à tous pour vos réponses ainsi que vos questions. Mon divorce a été un enfer. Les 2 autres enfants, des garçons, sont ados. Ils ne viennent plus chez moi depuis longtemps mais je communique avec eux par tel et mails. Et je ne peux demander la garde de ma fille, car ce sera pareil, mon ex me pourrira la vie. Vous ne pouvez imaginer ce que c'est dur de faire un choix lorsque l'on divorce. Entre les enfants et sa propre vie. La loi est malheureusement à mon goût, mal faite. On m'a déjà dit que tant que je ne serai pas entre 4 planches, rien ne peut être fait contre mon ex.